



AVIS

Nos abonnés de la ville nous rendront un très grand service en nous informant de toute irrégularité qui pourrait se produire dans nos services des dépôts et à domicile.

L'ETENDARD

Montréal, le 24 Avril 1890

Mandats spéciaux et Lettres de Crédit

Nous croyons que la prochaine bataille électorale se fera sur le champ indiqué dans la lettre de M. de Mousset qui nous a adressée hier, à savoir: si le mal qui a fait M. Mercier, qui n'est pas infatigable, n'est pas simplement compensé par les dons, et devant lesquelles les gouvernements précédents avaient toujours tergiversé.

Mais l'opposition ne peut se tenir sur le champ de la finance, champ qui sera fatalement pour elle, car elle le connaît très bien et elle y a nécessairement de fausses manœuvres. Champ ingrat, d'ailleurs, où la masse des électeurs n'aime pas à se risquer, car elle a le bon sens de ne juger que ce qu'elle peut comprendre.

Cependant, s'il lui plaisait d'étudier un peu la politique financière des gouvernements précédents et du gouvernement actuel, il est fort à craindre que la comparaison ne fût pas à l'avantage de l'opposition.

Pour l'aider, d'ailleurs, à faire impartialement cette étude, nous allons dire deux mots de deux choses qui ont un rapport très intime, et qui, à première vue, semblent cependant disparates: les mandats spéciaux et les lettres de crédit.

Le gouvernement n'est, constitutionnellement, qu'un comité de la chambre chargée d'exécuter les décisions du parlement; en fait de finances, le gouvernement est autorisé par le parlement à dépenser certaines sommes spéciales, pour des objets spécialement déterminés. Voilà la théorie. En pratique, cependant, les choses se passent quelquefois d'une manière un peu différente. Il se présente une dépense inattendue ou bien le crédit affecté à telle ou telle dépense est épuisé, et cependant il est urgent de faire cette dépense. Que font les gouvernements précédents? Ils émettaient des mandats spéciaux, quittaient à emprunter aux banques si l'argent venait à manquer; tandis que le gouvernement Mercier émet des lettres de crédit, payables sur les fonds à encaisser pendant l'exercice suivant.

Dans l'un des cas, le gouvernement paye et dans l'autre, il promet de payer une somme qu'il n'est pas autorisé par la législature à dépenser. Il est obligé, par conséquent, d'exposer à la législature, à la session suivante, les raisons qui l'ont porté à déroger ainsi à la règle, et si les chambres l'approuvent, tout est dans l'ordre.

Mais il y a, entre les deux manières de faire, cette différence que, lorsque les gouvernements bleus émettaient des mandats spéciaux, ils épuisaient la caisse qui n'avait plus alors de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses autorisées; on était alors obligé de contracter un emprunt temporaire à une banque, et il fallait payer l'intérêt de cet emprunt; tandis que, avec la lettre de crédit, le créancier de la province qui veut tout immédiatement de ses fonds et la fait escompter par une banque ou par un courtier, paie lui-même l'escompte. On n'a trouvé, en effet, qu'un seul cas où la province ait payé l'escompte d'une lettre de crédit.

Pour tout homme d'affaires, il n'y a donc aucune différence, au fond, entre le mandat spécial ou la lettre de crédit, sauf que le dernier mode de financer éparpille à la province un intérêt variable de 1 à 6 p. c. suivant l'état du marché monétaire.

L'opposition fera bien de ne pas trop compter sur l'accusation d'avoir émis des lettres de crédit, pour renverser le gouvernement Mercier.

NOTES POLITIQUES

Il est rumour que M. Taillon et ses amis font des instances auprès de M. le juge Mathieu pour décider ce dernier à abandonner la magistrature et à prendre la direction de l'opposition provinciale.

Parmi les candidatures qui se dessinent dans le quartier St-Jacques, à Montréal, on nous signale celles de MM. L. E. Beauchamp, Abraham Rastoul, L. A. Drapeau, Louis Chevalier, Emmanuel St. Louis, Azarie Lamarche et Alfred Roy, fils, tous dans l'intérêt du parti bleu.

L'Événement annonce comme fait certain que l'honorable M. Taillon sera candidat dans le comté de Jacques-Cartier.

L'honorable M. Taillon doit exposer son programme cet après-midi aux bleus réunis dans une salle du St. Lawrence Hall.

La Justice annonce que M. Joseph Martin sera le candidat national dans le comté de Québec, contre M. T. Chase Casgrain.

De la Presse: C'est M. Léon Lorrain, employé au ministère du gouvernement de Québec, qui a vu à la confection des listes électorales du comté d'Herbyville. C'est aussi lui le plus ardent organisateur de la future élection.

M. Lorrain va-t-il être destiné pour occuper de politique? Consultez vos auteurs, confrères, vous verrez la règle établie par M. Chapleau, qui a fait les employés publics ont le droit de s'occuper de politique, mais seulement en faveur du gouvernement qui les paie.

D'après le Canadien, le gouvernement Mercier est "coute" dans le district de Montréal, dans celui de Trois-Rivières, et dans celui de Québec. M. Tarte en est parfaitement certain. Quel prophète!

Un farceur a réussi à faire croire au Monde que huit prêtres du diocèse de Montréal assistaient au caucus des conservateurs nationaux dans une des salles. Le contraire a été, d'ailleurs, enchaîné de cette occasion offerte à Gureau de faire la leçon à son curé. Malheureusement, son information est complètement fautive. Les conservateurs nationaux qui ont pris part au caucus étaient tous de simples laïques.

Qui, pourquoi le CANADA ne s'est-il pas avachi? Il recueillerait les applaudissements de ces "Canadiens" que l'insulte n'atteint pas, et à ce besoin serait moins difficile. Elle est si douce la vie de "laisser-faire et de l'acquiescement!"

La fin de l'article du confrère est à citer tout entière: Nous ne transigeons pas. Sommé de faire des excuses, on nous a dit au moins de s'expliquer. M. Mackintosh n'a fait ni l'un ni l'autre. Il n'a pas daigné donner cette marque de considération à notre nationalité. Il nous veut tout simplement, et à faire: nous retirer sous tente, et assister ce spectateur bon

intéressé à cette lutte qui déteindra en noir sur nos destinées nationales, à la veille comme elles le sont, de recevoir des coups furieux et adroits. Nous savons que la tâche de défendre les nôtres dans l'avenir sera plus rude et que nous aurons de la difficulté à répondre aux francophobes, aux Égal Rightistes quand ils nous critiqueront et de nous blâmer de ce que nous disons des Canadiens-français? Nous les appelons ignorants, bah! celui qui en a fait autant après Russell a reçu leurs votes... Et le reste.

Tout de même, nous ne désertons pas les nôtres. Tous les Canadiens, Dieu merci! ne se ressemblent pas. Nous continuerons à lutter comme le prescrit notre mission, et si nous ne nous sentons plus de force pour le faire, nous nous retirerons, mais nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres.

Cette indignation nous fait plaisir. Nous regrettons seulement qu'elle se produise si tard et qu'elle n'ait qu'une cause d'importance secondaire. Notre confrère a eu d'autres occasions de s'indigner pour autres choses que l'insulte d'un Mackintosh, et il ne nous paraît pas les avoir oubliées.

Il aurait dû s'indigner de la manière dont les officiers canadiens-français étaient traités au Nord-Ouest et des injustices des officiers du gouvernement qui les ont ouïssés à la révolte.

Il aurait dû s'indigner de voir exécuter un malheureux fou dont tout le monde demandait la commutation de la peine.

Il aurait dû s'indigner lorsqu'on nous a vu signaler les efforts faits par le gouvernement pour empêcher l'enseignement du français dans la Nord-Ouest.

Il aurait dû s'indigner en lisant les lettres où Mgr Grandin vend compte de la persécution à laquelle sont assujettis les missionnaires catholiques dans son diocèse.

Il aurait dû s'indigner dans bien des occasions plus graves; mais la dernière a été probablement la plus grave de toutes; il avait tout avalé jusque-là, cette dernière insulte, d'imposer aux Canadiens-français d'Ottawa un candidat qui les a méprisés, à fini par le dégoûter.

Car nous espérons qu'il n'est pas de ceux qui sacrifieraient volontiers leur pays pour garder la paix, mais qui ne voudraient pas sacrifier leur place.

Nous espérons qu'il ne ressemble pas à M. Chapleau, qui n'a pas offert sa démission pour obtenir la commutation de la sentence de Hill, qui demandait toute la province, mais qui, en 1887, menaçait Sir John de résigner, à la veille des élections, si un de ses amis n'était pas nommé juge.

Nous verrons bien, d'ailleurs, avant peu, si cette indignation est réellement sincère.

NOTES POLITIQUES

Il est rumour que M. Taillon et ses amis font des instances auprès de M. le juge Mathieu pour décider ce dernier à abandonner la magistrature et à prendre la direction de l'opposition provinciale.

Parmi les candidatures qui se dessinent dans le quartier St-Jacques, à Montréal, on nous signale celles de MM. L. E. Beauchamp, Abraham Rastoul, L. A. Drapeau, Louis Chevalier, Emmanuel St. Louis, Azarie Lamarche et Alfred Roy, fils, tous dans l'intérêt du parti bleu.

L'Événement annonce comme fait certain que l'honorable M. Taillon sera candidat dans le comté de Jacques-Cartier.

L'honorable M. Taillon doit exposer son programme cet après-midi aux bleus réunis dans une salle du St. Lawrence Hall.

La Justice annonce que M. Joseph Martin sera le candidat national dans le comté de Québec, contre M. T. Chase Casgrain.

De la Presse: C'est M. Léon Lorrain, employé au ministère du gouvernement de Québec, qui a vu à la confection des listes électorales du comté d'Herbyville. C'est aussi lui le plus ardent organisateur de la future élection.

M. Lorrain va-t-il être destiné pour occuper de politique? Consultez vos auteurs, confrères, vous verrez la règle établie par M. Chapleau, qui a fait les employés publics ont le droit de s'occuper de politique, mais seulement en faveur du gouvernement qui les paie.

D'après le Canadien, le gouvernement Mercier est "coute" dans le district de Montréal, dans celui de Trois-Rivières, et dans celui de Québec. M. Tarte en est parfaitement certain. Quel prophète!

Un farceur a réussi à faire croire au Monde que huit prêtres du diocèse de Montréal assistaient au caucus des conservateurs nationaux dans une des salles. Le contraire a été, d'ailleurs, enchaîné de cette occasion offerte à Gureau de faire la leçon à son curé. Malheureusement, son information est complètement fautive. Les conservateurs nationaux qui ont pris part au caucus étaient tous de simples laïques.

Qui, pourquoi le CANADA ne s'est-il pas avachi? Il recueillerait les applaudissements de ces "Canadiens" que l'insulte n'atteint pas, et à ce besoin serait moins difficile. Elle est si douce la vie de "laisser-faire et de l'acquiescement!"

La fin de l'article du confrère est à citer tout entière: Nous ne transigeons pas. Sommé de faire des excuses, on nous a dit au moins de s'expliquer. M. Mackintosh n'a fait ni l'un ni l'autre. Il n'a pas daigné donner cette marque de considération à notre nationalité. Il nous veut tout simplement, et à faire: nous retirer sous tente, et assister ce spectateur bon

intéressé à cette lutte qui déteindra en noir sur nos destinées nationales, à la veille comme elles le sont, de recevoir des coups furieux et adroits. Nous savons que la tâche de défendre les nôtres dans l'avenir sera plus rude et que nous aurons de la difficulté à répondre aux francophobes, aux Égal Rightistes quand ils nous critiqueront et de nous blâmer de ce que nous disons des Canadiens-français? Nous les appelons ignorants, bah! celui qui en a fait autant après Russell a reçu leurs votes... Et le reste.

Tout de même, nous ne désertons pas les nôtres. Tous les Canadiens, Dieu merci! ne se ressemblent pas. Nous continuerons à lutter comme le prescrit notre mission, et si nous ne nous sentons plus de force pour le faire, nous nous retirerons, mais nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres.

Cette indignation nous fait plaisir. Nous regrettons seulement qu'elle se produise si tard et qu'elle n'ait qu'une cause d'importance secondaire. Notre confrère a eu d'autres occasions de s'indigner pour autres choses que l'insulte d'un Mackintosh, et il ne nous paraît pas les avoir oubliées.

Il aurait dû s'indigner de la manière dont les officiers canadiens-français étaient traités au Nord-Ouest et des injustices des officiers du gouvernement qui les ont ouïssés à la révolte.

Il aurait dû s'indigner de voir exécuter un malheureux fou dont tout le monde demandait la commutation de la peine.

Il aurait dû s'indigner lorsqu'on nous a vu signaler les efforts faits par le gouvernement pour empêcher l'enseignement du français dans la Nord-Ouest.

Il aurait dû s'indigner en lisant les lettres où Mgr Grandin vend compte de la persécution à laquelle sont assujettis les missionnaires catholiques dans son diocèse.

M. Lebon, dans une entrevue avec un reporter du Star, a déclaré qu'il était décidé à se présenter à Beauharnois comme libéral, et que, s'il était élu, il donnerait fair play au gouvernement Mercier.

LES MISSIONS DU MACKENZIE

LESSER SLAVE LAKE Winnipeg and Edmonton, N.W.T. Le 2 février 1890.

(Reçu le 4 avril)

A Sa Grandeur Mgr Clm, O.M.I. Mgr et toujours bien-aimé Père, Votre petite note, datée de Paris, m'a trouvé, le 27 janvier, occupé à donner une mission au lac des Esturgeons. Inutile de vous dire que je n'ai pu répondre à votre lettre, j'ai eu tant de choses à faire, tant de choses à faire, tant de choses à faire.

Il n'est pas de ceux qui sacrifieraient volontiers leur pays pour garder la paix, mais qui ne voudraient pas sacrifier leur place.

Nous espérons qu'il ne ressemble pas à M. Chapleau, qui n'a pas offert sa démission pour obtenir la commutation de la sentence de Hill, qui demandait toute la province, mais qui, en 1887, menaçait Sir John de résigner, à la veille des élections, si un de ses amis n'était pas nommé juge.

Nous verrons bien, d'ailleurs, avant peu, si cette indignation est réellement sincère.

NOTES POLITIQUES

Il est rumour que M. Taillon et ses amis font des instances auprès de M. le juge Mathieu pour décider ce dernier à abandonner la magistrature et à prendre la direction de l'opposition provinciale.

Parmi les candidatures qui se dessinent dans le quartier St-Jacques, à Montréal, on nous signale celles de MM. L. E. Beauchamp, Abraham Rastoul, L. A. Drapeau, Louis Chevalier, Emmanuel St. Louis, Azarie Lamarche et Alfred Roy, fils, tous dans l'intérêt du parti bleu.

L'Événement annonce comme fait certain que l'honorable M. Taillon sera candidat dans le comté de Jacques-Cartier.

L'honorable M. Taillon doit exposer son programme cet après-midi aux bleus réunis dans une salle du St. Lawrence Hall.

La Justice annonce que M. Joseph Martin sera le candidat national dans le comté de Québec, contre M. T. Chase Casgrain.

De la Presse: C'est M. Léon Lorrain, employé au ministère du gouvernement de Québec, qui a vu à la confection des listes électorales du comté d'Herbyville. C'est aussi lui le plus ardent organisateur de la future élection.

M. Lorrain va-t-il être destiné pour occuper de politique? Consultez vos auteurs, confrères, vous verrez la règle établie par M. Chapleau, qui a fait les employés publics ont le droit de s'occuper de politique, mais seulement en faveur du gouvernement qui les paie.

D'après le Canadien, le gouvernement Mercier est "coute" dans le district de Montréal, dans celui de Trois-Rivières, et dans celui de Québec. M. Tarte en est parfaitement certain. Quel prophète!

Un farceur a réussi à faire croire au Monde que huit prêtres du diocèse de Montréal assistaient au caucus des conservateurs nationaux dans une des salles. Le contraire a été, d'ailleurs, enchaîné de cette occasion offerte à Gureau de faire la leçon à son curé. Malheureusement, son information est complètement fautive. Les conservateurs nationaux qui ont pris part au caucus étaient tous de simples laïques.

Qui, pourquoi le CANADA ne s'est-il pas avachi? Il recueillerait les applaudissements de ces "Canadiens" que l'insulte n'atteint pas, et à ce besoin serait moins difficile. Elle est si douce la vie de "laisser-faire et de l'acquiescement!"

La fin de l'article du confrère est à citer tout entière: Nous ne transigeons pas. Sommé de faire des excuses, on nous a dit au moins de s'expliquer. M. Mackintosh n'a fait ni l'un ni l'autre. Il n'a pas daigné donner cette marque de considération à notre nationalité. Il nous veut tout simplement, et à faire: nous retirer sous tente, et assister ce spectateur bon

intéressé à cette lutte qui déteindra en noir sur nos destinées nationales, à la veille comme elles le sont, de recevoir des coups furieux et adroits. Nous savons que la tâche de défendre les nôtres dans l'avenir sera plus rude et que nous aurons de la difficulté à répondre aux francophobes, aux Égal Rightistes quand ils nous critiqueront et de nous blâmer de ce que nous disons des Canadiens-français? Nous les appelons ignorants, bah! celui qui en a fait autant après Russell a reçu leurs votes... Et le reste.

Tout de même, nous ne désertons pas les nôtres. Tous les Canadiens, Dieu merci! ne se ressemblent pas. Nous continuerons à lutter comme le prescrit notre mission, et si nous ne nous sentons plus de force pour le faire, nous nous retirerons, mais nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres.

Cette indignation nous fait plaisir. Nous regrettons seulement qu'elle se produise si tard et qu'elle n'ait qu'une cause d'importance secondaire. Notre confrère a eu d'autres occasions de s'indigner pour autres choses que l'insulte d'un Mackintosh, et il ne nous paraît pas les avoir oubliées.

Il aurait dû s'indigner de la manière dont les officiers canadiens-français étaient traités au Nord-Ouest et des injustices des officiers du gouvernement qui les ont ouïssés à la révolte.

Il aurait dû s'indigner de voir exécuter un malheureux fou dont tout le monde demandait la commutation de la peine.

Il aurait dû s'indigner lorsqu'on nous a vu signaler les efforts faits par le gouvernement pour empêcher l'enseignement du français dans la Nord-Ouest.

Il aurait dû s'indigner en lisant les lettres où Mgr Grandin vend compte de la persécution à laquelle sont assujettis les missionnaires catholiques dans son diocèse.

Il aurait dû s'indigner dans bien des occasions plus graves; mais la dernière a été probablement la plus grave de toutes; il avait tout avalé jusque-là, cette dernière insulte, d'imposer aux Canadiens-français d'Ottawa un candidat qui les a méprisés, à fini par le dégoûter.

Car nous espérons qu'il n'est pas de ceux qui sacrifieraient volontiers leur pays pour garder la paix, mais qui ne voudraient pas sacrifier leur place.

Nous espérons qu'il ne ressemble pas à M. Chapleau, qui n'a pas offert sa démission pour obtenir la commutation de la sentence de Hill, qui demandait toute la province, mais qui, en 1887, menaçait Sir John de résigner, à la veille des élections, si un de ses amis n'était pas nommé juge.

Nous verrons bien, d'ailleurs, avant peu, si cette indignation est réellement sincère.

NOTES POLITIQUES

était bien occupé. Le bon P. Collignon s'est chargé de le renseigner sur le besoin de régularité qu'il faut aux enfants, il s'est aussi chargé d'une classe extraordinaire. Aussi il est tellement coupable qu'il se plaint de ne pas pouvoir faire son ouvrage avant de se coucher. Il trouve que les semaines se passent plus vite à St-Bernard que partout ailleurs. Le Père Husson occupé à équilibrer le bois d'une charrette et qui, au lieu de se coucher, se passe plus vite à St-Bernard que partout ailleurs. Le Père Husson occupé à équilibrer le bois d'une charrette et qui, au lieu de se coucher, se passe plus vite à St-Bernard que partout ailleurs.

Il n'est pas de ceux qui sacrifieraient volontiers leur pays pour garder la paix, mais qui ne voudraient pas sacrifier leur place.

Nous espérons qu'il ne ressemble pas à M. Chapleau, qui n'a pas offert sa démission pour obtenir la commutation de la sentence de Hill, qui demandait toute la province, mais qui, en 1887, menaçait Sir John de résigner, à la veille des élections, si un de ses amis n'était pas nommé juge.

Nous verrons bien, d'ailleurs, avant peu, si cette indignation est réellement sincère.

NOTES POLITIQUES

Il est rumour que M. Taillon et ses amis font des instances auprès de M. le juge Mathieu pour décider ce dernier à abandonner la magistrature et à prendre la direction de l'opposition provinciale.

Parmi les candidatures qui se dessinent dans le quartier St-Jacques, à Montréal, on nous signale celles de MM. L. E. Beauchamp, Abraham Rastoul, L. A. Drapeau, Louis Chevalier, Emmanuel St. Louis, Azarie Lamarche et Alfred Roy, fils, tous dans l'intérêt du parti bleu.

L'Événement annonce comme fait certain que l'honorable M. Taillon sera candidat dans le comté de Jacques-Cartier.

L'honorable M. Taillon doit exposer son programme cet après-midi aux bleus réunis dans une salle du St. Lawrence Hall.

La Justice annonce que M. Joseph Martin sera le candidat national dans le comté de Québec, contre M. T. Chase Casgrain.

De la Presse: C'est M. Léon Lorrain, employé au ministère du gouvernement de Québec, qui a vu à la confection des listes électorales du comté d'Herbyville. C'est aussi lui le plus ardent organisateur de la future élection.

M. Lorrain va-t-il être destiné pour occuper de politique? Consultez vos auteurs, confrères, vous verrez la règle établie par M. Chapleau, qui a fait les employés publics ont le droit de s'occuper de politique, mais seulement en faveur du gouvernement qui les paie.

D'après le Canadien, le gouvernement Mercier est "coute" dans le district de Montréal, dans celui de Trois-Rivières, et dans celui de Québec. M. Tarte en est parfaitement certain. Quel prophète!

Un farceur a réussi à faire croire au Monde que huit prêtres du diocèse de Montréal assistaient au caucus des conservateurs nationaux dans une des salles. Le contraire a été, d'ailleurs, enchaîné de cette occasion offerte à Gureau de faire la leçon à son curé. Malheureusement, son information est complètement fautive. Les conservateurs nationaux qui ont pris part au caucus étaient tous de simples laïques.

Qui, pourquoi le CANADA ne s'est-il pas avachi? Il recueillerait les applaudissements de ces "Canadiens" que l'insulte n'atteint pas, et à ce besoin serait moins difficile. Elle est si douce la vie de "laisser-faire et de l'acquiescement!"

La fin de l'article du confrère est à citer tout entière: Nous ne transigeons pas. Sommé de faire des excuses, on nous a dit au moins de s'expliquer. M. Mackintosh n'a fait ni l'un ni l'autre. Il n'a pas daigné donner cette marque de considération à notre nationalité. Il nous veut tout simplement, et à faire: nous retirer sous tente, et assister ce spectateur bon

intéressé à cette lutte qui déteindra en noir sur nos destinées nationales, à la veille comme elles le sont, de recevoir des coups furieux et adroits. Nous savons que la tâche de défendre les nôtres dans l'avenir sera plus rude et que nous aurons de la difficulté à répondre aux francophobes, aux Égal Rightistes quand ils nous critiqueront et de nous blâmer de ce que nous disons des Canadiens-français? Nous les appelons ignorants, bah! celui qui en a fait autant après Russell a reçu leurs votes... Et le reste.

Tout de même, nous ne désertons pas les nôtres. Tous les Canadiens, Dieu merci! ne se ressemblent pas. Nous continuerons à lutter comme le prescrit notre mission, et si nous ne nous sentons plus de force pour le faire, nous nous retirerons, mais nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres, nous ne laisserons pas nos nôtres.

Cette indignation nous fait plaisir. Nous regrettons seulement qu'elle se produise si tard et qu'elle n'ait qu'une cause d'importance secondaire. Notre confrère a eu d'autres occasions de s'indigner pour autres choses que l'insulte d'un Mackintosh, et il ne nous paraît pas les avoir oubliées.

Il aurait dû s'indigner de la manière dont les officiers canadiens-français étaient traités au Nord-Ouest et des injustices des officiers du gouvernement qui les ont ouïssés à la révolte.

Il aurait dû s'indigner de voir exécuter un malheureux fou dont tout le monde demandait la commutation de la peine.

Il aurait dû s'indigner lorsqu'on nous a vu signaler les efforts faits par le gouvernement pour empêcher l'enseignement du français dans la Nord-Ouest.

Il aurait dû s'indigner en lisant les lettres où Mgr Grandin vend compte de la persécution à laquelle sont assujettis les missionnaires catholiques dans son diocèse.

Il aurait dû s'indigner dans bien des occasions plus graves; mais la dernière a été probablement la plus grave de toutes; il avait tout avalé jusque-là, cette dernière insulte, d'imposer aux Canadiens-français d'Ottawa un candidat qui les a méprisés, à fini par le dégoûter.

Car nous espérons qu'il n'est pas de ceux qui sacrifieraient volontiers leur pays pour garder la paix, mais qui ne voudraient pas sacrifier leur place.

Nous espérons qu'il ne ressemble pas à M. Chapleau, qui n'a pas offert sa démission pour obtenir la commutation de la sentence de Hill, qui demandait toute la province, mais qui, en 1887, menaçait Sir John de résigner, à la veille des élections, si un de ses amis n'était pas nommé juge.

Nous verrons bien, d'ailleurs, avant peu, si cette indignation est réellement sincère.

NOTES POLITIQUES

Il est rumour que M. Taillon et ses amis font des instances auprès de M. le juge Mathieu pour décider ce dernier à abandonner la magistrature et à prendre la direction de l'opposition provinciale.

Parmi les candidatures qui se dessinent dans le quartier St-Jacques, à Montréal, on nous signale celles de MM. L. E. Beauchamp, Abraham Rastoul, L. A. Drapeau, Louis Chevalier, Emmanuel St. Louis, Azarie Lamarche et Alfred Roy, fils, tous dans l'intérêt du parti bleu.

prévenant le gouvernement de l'état dangereux de cet édifice. J'ai l'honneur d'être, P. LACROIX, Inspecteur des bâtiments.

PARLEMENT FÉDÉRAL

(Spécial à L'ETENDARD) Ottawa, 23.

M. PATTERSON (d'Essex) présente un bill pour amender l'acte des brevets.

En réponse à M. LESTER, Sir A. CARSTAIR a dit que le département de la milice est obligé de s'en tenir aux contrats accordés à des maisons commerciales pour la fourniture des habillements militaires, et qu'il ne peut pas demander l'aveu des sous-marchands pour ces habillements, occupé en ce moment l'attention du gouvernement.

La question des Jésuites viendra devant la chambre dans quelques jours.

L'avis de motion de M. Charlton, qui apparaît aujourd'hui inscrit sur les ordres du jour, blâme le gouvernement de n'avoir pas soumis à la Cour Suprême le projet de loi sur la question de la constitutionnalité du bill des Jésuites, et de s'être basé, pour le renvoi de ce bill, sur un exposé ex parte et incomplet.

M. PATTERSON a dit que la deuxième lecture du bill des banques, En faisant cette motion, M. Foster dit que le principal changement introduit dans le bill se rapporte aux fonds des billets. La clause 55 du bill détermine que les banques paieront 25 pour cent le 1er juillet 1891, lorsque l'acte viendra en force sur les 10 de dit jour et 25 pour cent et paieront l'autre 25 pour cent le 1er juillet 1892.

Dans le cas où la faillite d'une banque réduirait ce fonds, les banques ne seront pas appelées à combler le déficit d'un seul coup, mais elles auront jusqu'à six mois pour combler le déficit jusqu'à ce que le fonds de 50 pour cent soit complet.

M. Foster annonce aussi que le projet d'addition qui contenait le premier bill sur le système de la chambre de commerce a été maintenu dans le projet qui contiendra les dépôts qui demeurent huit ans dans une banque sans être réclamés.

Sir RICHARD CARTWRIGHT dit que ce système s'exécute réellement à treize par cent, les versements des banques pourront être appelés à faire le fonds de rachat, pendant les dix années de leur durée.

Sir DONALD SMITH se déclare opposé à cette clause, dont l'effet pratique est de faire garantir par les banques bien assises, l'émission de billets par les banques moins solides. Il voudrait que chaque banque fût obligée de garantir la valeur de leurs billets, de déposer des obligations au même montant que leurs émissions.

Les banques qui ont la chambre de commerce ont voté en faveur de ce bill, pendant les dix années de leur durée.

Le bill qui propose l'honorable M. Chapleau pour amender l'acte du cens électoral déposé qu'une abolition comparative de moins de six mois ne prévient pas un fils de cul, l'acte de vote et de la propriété, de son droit de vote et que seuls les sauvages qui sont occupants d'un lot ou d'une terre dans le Manitoba, les Territoires et la Colombie, auront le droit de vote.

Le décal pour la réception des listes électorales pay le greffier en chef jusqu'à ce qu'il ait reçu le chiffre de la liste. Le Sénat a commencé à discuter cet après-midi la proposition de l'hon. M. Poirier qui demande qu'à l'avenir le droit de nommer les juges soit à la mesure de leurs sièges devant les tribunaux. Le Sénat a adopté les propositions provinciales. Le Sénat se réservant comme aujourd'hui la nomination de trois ou six sénateurs additionnels.

La chambre est adjournée à 12 20 heures.

LES TAILLEURS DE PIERRE DE MONTRÉAL Le Conseil Central présente au Conseil de Ville une requête en leur faveur.

Ce métier passe pour l'un des mieux rétribués à Montréal, quand on parle d'un tailleur de pierre on le suppose, qu'il est bon, qu'il est resté, artiste en son métier, recevant un salaire de \$3 à \$4 par jour. Il est bon, puisqu'on va s'occuper d'eux, puisque l'union des tailleurs de pierre a demandé aide et protection au Conseil Central et que celui-ci a accepté de les aider près du conseil de ville, qu'on soit décalé sur la position au contraire peu brillante qui est faite à ces ouvriers.

Le meilleur et le plus régulier à l'ouvrage, reçoit environ \$70 à \$75 par année, ceux-là sont des heureux et dans la ville y en a à peu près 10 sur 400; les autres peinent à peine à travailler pendant 5 à 6 mois de l'année et gagnent, pendant ce temps, environ de \$10 à \$12 par semaine, encore faut-il compter avec les mauvais jours qui viennent diminuer le pain de la famille.

Les hommes qui gagnent ainsi ne peuvent pas se procurer le nécessaire, ils ne peuvent pas se procurer le nécessaire, ils ne peuvent pas se procurer le nécessaire.

Le meilleur et le plus régulier à l'ouvrage, reçoit environ \$70 à \$75 par année, ceux-là sont des heureux et dans la ville y en a à peu près 10 sur 400; les autres peinent à peine à travailler pendant 5 à 6 mois de l'année et gagnent, pendant ce temps, environ de \$10 à \$12 par semaine, encore faut-il compter avec

Albert Gauthier

(Ci-devant de la maison C. B. Lanctôt) 677 - RUE NOTRE-DAME 1677 (Montreal) Importateur d'Ornements d'Eglise. AGENT POUR LE CANADA DE LA CELEBRE MAISON PAUL HAVART, (VILLEJEU-LES-POUILLES), FRANCE

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DE PHILLIPS AUX PHOSPHATES DE BLE Est d'un goût très agréable et susceptible d'être retenue par l'estomac le plus délicat.

CONTRE LES BRONCHITES, LA CONSOMPTION, LES MALADIES SCROFULEUSES, LA TOUX, ET TOUTES LES AFFECTIONS DES POUMONS. LAIT DE MAGNESIE DE PHILLIPS

CHOCOLAT MENIER EXPOSITION DE PARIS DE 1889 GRANDS PRIX 5 MEDAILLES D'OR PARIS, BRUXELLES, LONDRES, NEW-YORK. LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE CHOCOLAT DU MONDE

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE D'ANGLETERRE Bureau principal au Canada, Montréal. CAPITAL \$10,000,000 PLACEMENTS \$30,000,000

REMÈDES SAUVAGES ECLIPSANT Do RACCOET SCIENCE MÉDICALE De notre siècle. En vente dans tous les dépôts de pharmacie.

J. LAMARCHE ENTREPRENEUR ET POSEUR D'Appareils de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, Plomberie, Gaz, Etc.

Toute réparation faite avec soin et diligence aux prix les plus modérés. BUREAU: No 1608 RUE NOTRE-DAME MONTRÉAL.

MAISON DE COGNAC LA GRIPPE Prévenez une attaque en prenant du VIN DE QUININE de CAMPBELL

"RIDEAUX" Pour les avoir bien fait, envoyez-les à la Dominion Steam Laundry, BUREAU PRINCIPAL, 2435 RUE NOTRE-DAME ERNEST MIREAU

GEOTUCKER REMÈDES SAUVAGES. EMPLOI DES MONTAGNES VERTES. GEOTUCKER POUR LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÈDES BIEN CONNUS. \$5,000 DE RECOMPENSE POUR DE MEILLEURES MÉDECINES PATENTÉES

KERRY, WATSON & CIE, LYMAN & KNOX. AVIS aux Pharmaciens et Marchands des campagnes. Pour avoir l'Arrapaho ou le véritable Baume des Montagnes Vertes, de GEO. TUCKER, il faut s'adresser à:

Ce qui suit a para dans notre édition de midi hier. AUTOUR DU MONDE LE PAPE ET LES PELERINS ITALIENS Mgr Corrigan à Rome - On lui fait une réception plus que cordiale.

EUROPE Les nouvelles de St Pétersbourg tendent à faire croire que les autorités russes ne sont pas disposées à écouter les rumeurs qui peuvent être adressées au gouvernement au sujet des actes de cruauté que l'on dit avoir été commises en Sibirie.

LA TEMPERATURE Toronto, 22 avril, 11 p. m. La dépression diminue partout, surtout dans le district du lac. Le temps continue à être beau, avec de légers changements dans la température dans tout le pays.

NOUVELLES DE MANITOBA Winnipeg, 22 - Le rapport annuel du commissaire des cotisations montre que la valeur totale des propriétés sujettes à la cotisation est affectée de \$22,263,000. L'exemption estimée a une valeur de \$3,500,000.

NOUVELLES DE QUÉBEC Québec, 23 - Les marins et surtout ceux qui sont intéressés dans le commerce de la pêche, manifestent un grand intérêt au projet de pont de glace du Cap Rouge.

ÉTATS-UNIS Une dépêche de New-York dit que devant la commission qui s'occupe de réviser les lois relatives à l'immigration, John R. Washburn, de Watertown, surintendant des pauvres, de comté de Jefferson, a déclaré que parmi les gens confiés à sa garde, il y en a plusieurs qui ont des doutes quant à leur véritable nationalité.

CANADA Les directeurs de la banque de Montréal ont déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent. Le rapport annuel sera publié en juin. Les élections générales dans la Nouvelle-Écosse, auront lieu en mai. Le nom en nomination des candidats est fixé au 14 et la votation au 21.

MORS AUX DENTS Le cheval se précipite dans un restaurant. Hier, un cheval attelé à la volée de M. N. Laurier, contracteur, prit l'épouvante au coin des rues Claude et Notre-Dame et descendit la rue en traversant la rue de la Gare. Le conducteur voulut le retenir, mais le mors de bride se rompit.

Famos "La Maya" à 10 Cts RELÈVE LA GRIPPE Ceux qui relèvent de la grippe devraient faire usage de Vin au Quinquina de Dr Ed. Merin, pour leur rendre les forces perdues, leur donner un bon appétit et leur débarrasser les malaises causés par ce terrible malade et relever le moral et le physique.

Le drapeau rouge et noir Tel est le titre de la chanson des étudiants en médecine de l'Université Laval Montréal. Les paroles sont de M. R. Chevrier, la musique de M. G. Couture, et M. Edmond Hardy en est l'auteur.

Fumes "La Fameuse" à 10c Pour les plus belles couleurs et les plus beaux dessins en fait de satins français, voir le grand assortiment chez S. Carsley, où l'on trouve toutes les nuances convenables, depuis les satins les plus fins jusqu'aux plus beaux.

Fumes le nouveau "Nectar" à 5 cts UN LIVRE NOUVEAU Une Vieille Solennario Histoire de Boucherville, par le R. P. LALANDE, S. J., ouvrage orné de photographies, in-douze de 40 pages, vient d'être mis en vente chez Cadieux et Derome; prix 50 centimes.

Fumes "Baby Pearls" à 5 Cts RECUEIL DE 8 MELODIES Le recueil de 8 chansons de Ernest Lavigne fait fureur par tout le Canada et les États-Unis; le prix est de 50 centimes.

Fumes "Havana Pearl" à 10c Quand bébé fait malade, elle prend du Castoria. Quand elle est en enfance, elle en veut encore. Quand elle est plus grande, elle en a encore.

Fumes "Fasolator" à 5 Cts D. I. MULLIN, CHIRURGIEN - VÉTÉRINAIRE 22 - RUE SAINT URBAIN - 22

LA COMPAGNIE HARAS NATIONAL 4ème IMPORTATION 36 - ETALONS - 36 Normands, Percherons, Bretons, A VENDRE OU A LOUER.

BOIS DE SOIAGE 92 RUE SANGUINET MONTRÉAL. CLOIS 1018 RUE SANGUINET MONTRÉAL. Téléphone No 103

CHAPPELLE En Plu, Epinette Rouge, etc. Ceinture de soie, etc. Téléphone No 103

Famos "La Maya" à 10 Cts L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

UNE ERREUR FATALE (No 17)

Taisez-vous! dit mon mari en saisissant un pistolet armé qu'il tira de son paletot. Si l'on entre, je vous tue... Il s'enferma chez lui. Noëlie s'efforça de me rappeler à la vie, je perdis beaucoup de sang, et n'avais plus le sentiment de l'existence. Quand il me revint, le soleil entra à flots dans ma chambre.

Le grand remède français contre la Dyspepsie, les Affections Stomacales, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins. Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé de substances végétales et animales.

Le grand remède français contre la Dyspepsie, les Affections Stomacales, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins. Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé de substances végétales et animales.

Le grand remède français contre la Dyspepsie, les Affections Stomacales, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins. Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé de substances végétales et animales.

Le grand remède français contre la Dyspepsie, les Affections Stomacales, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins. Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé de substances végétales et animales.

Le grand remède français contre la Dyspepsie, les Affections Stomacales, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins. Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé de substances végétales et animales.

Le grand remède français contre la Dyspepsie, les Affections Stomacales, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie et des Intestins. Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé de substances végétales et animales.

